

## Grille tarifaire du Site Sportif Eblé Saison 2009-2010

Merci de remplir la grille en fonction de vos souhaits et de votre situation en renseignant la (les) case(s) correspondante(s) et d’inscrire le total dans la case prévue à cet effet en y additionnant les frais administratifs.

	Tarifs (TTC)
Prix initial d'accès*	
Né(e) entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 décembre 2006	930 € <input type="checkbox"/>
Né(e) avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1992	2020 € <input type="checkbox"/>

	Tarifs (TTC)
Piscine Eblé	
Né(e) entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 décembre 2006	320 € <input type="checkbox"/>
Né(e) avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1992	640 € <input type="checkbox"/>

	Tarifs (TTC)
Congé Eblé**	
Né(e) entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 décembre 2006	85 € <input type="checkbox"/>
Né(e) avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1992	165 € <input type="checkbox"/>

Casier - sous réserve des disponibilités (cf. page 1)	60 € <input type="checkbox"/>
---	-------------------------------

+ 60 € (ttc) Frais administratifs

Total (ttc) = .....€ ttc

Le montant définitif dû vous sera confirmé par le secrétariat des membres.

\* Pour les personnes déjà membres du Site Sportif Eblé qui souhaitent modifier leur abonnement, le prix initial d'accès n'est pas dû.  
 \*\* L'offre Congé Eblé est réservée uniquement aux personnes déjà membres du Site Sportif Eblé depuis au moins une saison, ces personnes ne pouvant rester en congé pendant plus de trois saisons consécutives.

## Informations personnelles

Mme  Melle  M

Nom (d'usage) : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Adresse (permanente) : .....

.....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Téléphone(s) : .....

e-mail(s) : .....

Profession (facultatif) : .....

Société (facultatif) : .....

Personne à contacter en cas d'urgence (représentants légaux pour les mineurs) :

Nom / Prénom : ..... Tél : .....

Nom / Prénom : ..... Tél : .....

## Double parrainage (uniquement pour les nouveaux membres)

1 - Nom / Prénom : .....

2 - Nom / Prénom : .....

## Pour information

Mode de conclusion du contrat : le dépôt du dossier d’inscription, des deux exemplaires du contrat d’abonnement signés par le candidat ainsi que, après confirmation par la SASP Lagardère Paris Racing Ressources (la "SASP") de cette inscription, le règlement des sommes dues, peuvent être effectués soit au secrétariat des membres, 5 rue Eblé - 75007 Paris, soit par voie postale à la même adresse.

Dans ce dernier cas, vous faites le choix de contracter dans le cadre

d’une vente à distance qui, conformément à l’article L. 121-20-4 du Code de la Consommation, n’ouvre pas à l’abonné de délai de rétractation. Les informations recueillies sont nécessaires à la SASP pour examiner votre demande et font l’objet d’un traitement informatique. Le destinataire des données est la SASP.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d’un droit d’accès, d’opposition et de rectification aux infor-

mations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat des membres, 5 rue Eblé Paris 7<sup>e</sup>. Il est précisé que les données relatives aux personnes, dont l’inscription n’a pas pu être confirmée, pourront être conservées par la SASP en vue, le cas échéant, de l’envoi d’une nouvelle proposition d’inscription si les conditions d’utilisation du Site Sportif Eblé le permettent.

tervient qu’à réception du règlement.

### Mode de règlement :

- Par chèque à l’ordre de la SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES
  - Par carte bancaire auprès du secrétariat des membres ou par internet : [www.lagardereparisracing.com](http://www.lagardereparisracing.com) - à partir du mois de septembre
  - En espèces, si le règlement dû à la SASP est inférieur à 3 000 euros (les billets de 500 et de 200 € ne peuvent être acceptés).
- Vous avez la possibilité de déposer votre règlement au secrétariat des membres, 5 rue Eblé - 75007 Paris ou de l’envoyer à cette adresse

### Les pièces nécessaires à l’établissement de votre dossier d’inscription :

- Photocopie de votre pièce d’identité (carte d’identité ou passeport).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de 3 mois.
- 2 photos d’identité récentes

Pour les nouveaux membres uniquement :

- 1 lettre personnelle du candidat
- 2 lettres de parrainage

Fait à ..... le .....

Si vous êtes mineur, noms, prénoms et signatures de vos représentants légaux

Votre signature

**Lagardère**  
Paris Racing

2009-2010\*

# Devenir membre Eblé

5, rue Eblé - 75007 Paris

## L’offre Piscine Eblé

C’est un abonnement permettant l’accès aux bassins, à la salle de musculation ainsi qu’aux saunas. cet abonnement comprend pour les membres âgés de plus de 10 ans, la possibilité d’acheter quatre invitations payantes (15 € ttc, l’unité) par an.

Cet abonnement entraîne le règlement :

- d’un prix initial d'accès (à régler lors du 1<sup>er</sup> abonnement uniquement)
- d'un prix d'abonnement
- de frais administratifs

## L’offre Congé Piscine Eblé

Cette offre est proposée aux personnes ayant souscrit un abonnement Piscine Eblé au cours de la saison 2008/2009. Elle donne la possibilité de rester en congé pendant trois saisons consécutives au plus.

Au moment de la reprise d’un abonnement Piscine Eblé, aucun prix initial d’accès ne sera demandé.

Cet abonnement entraîne le règlement :

- d'un prix d'abonnement
- de frais administratifs

## Sociétés et autres personnes morales

Pour toute information concernant l’accès au site Eblé, Sébastien Robert est à votre disposition

tél : 01 40 61 70 37 — [srobert@lagardere-paris-racing.fr](mailto:srobert@lagardere-paris-racing.fr)

## Points particuliers

### Prix initial d’accès

Le prix initial d’accès est versé au titre de la première année d’abonnement et reste acquis pour toutes les années d’abonnement suivantes, sous réserve que le membre renouvelle son abonnement chaque année (renouvellement simple ou avec modification). Si le membre ne renouvelle pas son abonnement une année, le prix initial d’accès est alors perdu.

### Systèmes de réduction

**Pour les plus jeunes** : les personnes âgées de moins de 18 ans au 31 décembre de l’année de leur première inscription se verront appliquer un prix initial d’accès réduit.

Toutefois, l’année de leurs 18 ans, ces personnes devront s’acquitter, si elles sont toujours membres, d’un complément de prix initial d’accès correspondant à 50 % de l’abonnement «piscine Eblé» applicable en fonction de leur année de naissance.

**Pour les personnes reconnues dans le monde du sport** : elles pourront faire l’objet de conditions d’abonnement particulières permettant à la SASP Lagardère Paris Racing Ressources de mettre en place son projet sportif. Ces conditions sont disponibles auprès de la Direction.

### Location de casiers

(en fonction des disponibilités, renseignements auprès du secrétariat des membres).

### IMPORTANT

Merci de remplir un document par personne.

Le présent document doit être renseigné et signé avant d’être adressé ou déposé à la SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES - secrétariat des membres - 5, rue Eblé - 75007 Paris.

La signature du présent document aux endroits indiqués emporte certification sur l’honneur de l’exactitude des informations contenues et acceptation des règles régissant le Site Sportif Eblé, en particulier celles de son règlement intérieur, dont un exemplaire est joint à ce dossier.

**TOUT DOCUMENT INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE.**

Ce dossier d’inscription doit être retourné à la SASP Lagardère Paris Racing Ressources - Secrétariat des membres 5, rue Eblé - 75007 Paris

### Contacts

Catherine Nguyen  
tél : 01 40 61 60 90  
[cnguyen@lagardere-paris-racing.fr](mailto:cnguyen@lagardere-paris-racing.fr)

\* la saison sportive 2009-2010 s’entend du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 juillet 2010.

Lagardère Paris Racing Ressources – Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 42.500 € - 433 565 819 RCS Paris – Siège social : 121, avenue de Malakoff - 75216 Paris cedex 16

## 2009-2010\*

### Contrat d’abonnement - Site Sportif Eblé

Offre Piscine Eblé | Congé Eblé

Entre

LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES, Société Anonyme Sportive Professionnelle (la “SASP”), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819, ayant son siège social 121, avenue de Malakoff, à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement (75), représentée par son Directeur général délégué, Franck Peyre ou par toute autre personne agissant par délégation, (la “SASP”)

et

M .....

Né(e) le ..... à .....

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas des conditions générales de vente ci-dessous.

Domicilié(e) .....

(le "membre abonné"),

a été conclu le présent contrat d’abonnement jusqu’au 31 juillet 2010 qui, avec le dossier d’inscription, détermine les conditions contractuelles d’accès du membre abonné au Site Sportif Eblé. Cet accès demeure soumis, par ailleurs, au respect du règlement intérieur du site et des règlements spécifiques de certains espaces et installations de celui-ci.

### Conditions générales de vente

**Article 1** **Descriptif des principaux espaces, installations et équipements accessibles, dans le cadre de l’abonnement Piscine Eblé**

- deux bassins de 25 mètres
- une salle de musculation

- deux saunas
- locaux annexes à usage de vestiaires et salons
- espace bar et restauration

L'accès à certains équipements est soumis à des conditions particulières d'âge ou d'horaires.

**Article 2** **Restrictions d'utilisation en fonction de l'âge**

L'accès aux espaces, installations et équipements peut être subordonné à une condition d'âge, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité (notamment les piscines, les saunas, la salle de musculation).

**Article 3** **Règlement intérieur du site et règlements spécifiques**

L'accès au Site Sportif Eblé et l'utilisation de ses installations sont régis par un règlement intérieur du site ainsi que par des règlements spécifiques à certains espaces et installations. Ces règlements sont affichés dans le site. Le membre abonné reconnaît avoir reçu le règlement intérieur du site avec son dossier d'inscription et en avoir pris connaissance.

Conformément à l'article R. 132-2 du Code de la Consommation, toute modification nécessaire et liée à des évolutions techniques tendant à garantir la sécurité et l'hygiène au sein du Site Sportif Eblé pourra être décidée par la SASP, sans paiement par le membre abonné d'un complément de prix pendant la période de l'abonnement ni altération de la qualité des prestations de service.

**Article 4**

**4.1 Caractère personnel de l'abonnement**

L'abonnement est personnel et nominatif. Il ne peut être cédé ou transféré à quiconque, de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Le présent abonnement rempli et signé par le membre abonné lui rendent opposables le règlement intérieur et les règlements spécifiques du site. Chaque abonnement permet la délivrance d'une carte individuelle de membre dont la présentation est obligatoire pour accéder au Site Sportif Eblé. Cette carte ne peut être utilisée que par le seul membre abonné qui s'interdit de la mettre à la disposition de quiconque.

**4.2 Durée de l'abonnement**

L'abonnement est annuel, pour une saison sportive entière et indivisible. Il permet l'accès au Site Sportif Eblé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 juillet de la saison sportive considérée.

Pendant la période fixée, la saison suivante, pour le renouvellement des abonnements annuels et jusqu'à ce qu'il ait régularisé son nouvel abonnement, le membre abonné peut accéder au Site Sportif Eblé en qualité de "membre invité", dans les conditions de son accès au site pour la saison sportive précédente. Tout "membre invité" ayant usé de cette faculté mais n'ayant pas régularisé son nouvel abonnement avant la date limite figurant (i) sur le nouveau dossier d'inscription, ou (ii) sur le document de renouvellement

## 2009-2010\*

### Contrat d’abonnement - Site Sportif Eblé

Offre Piscine Eblé | Congé Eblé

Entre

LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES, Société Anonyme Sportive Professionnelle (la “SASP”), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819, ayant son siège social 121, avenue de Malakoff, à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement (75), représentée par son Directeur général délégué, Franck Peyre ou par toute autre personne agissant par délégation, (la “SASP”)

et

M .....

Né(e) le ..... à .....

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas des conditions générales de vente ci-dessous.

Domicilié(e) .....

(le "membre abonné"),

a été conclu le présent contrat d’abonnement jusqu’au 31 juillet 2010 qui, avec le dossier d’inscription, détermine les conditions contractuelles d’accès du membre abonné au Site Sportif Eblé. Cet accès demeure soumis, par ailleurs, au respect du règlement intérieur du site et des règlements spécifiques de certains espaces et installations de celui-ci.

### Conditions générales de vente

**Article 1** **Descriptif des principaux espaces, installations et équipements accessibles, dans le cadre de l’abonnement Piscine Eblé**

- deux bassins de 25 mètres
- une salle de musculation

- deux saunas
- locaux annexes à usage de vestiaires et salons
- espace bar et restauration

L'accès à certains équipements est soumis à des conditions particulières d'âge ou d'horaires.

**Article 2** **Restrictions d'utilisation en fonction de l'âge**

**4.3 Droits de la personnalité**

Le membre abonné accepte gracieusement que son image et/ou son nom et/ou sa voix, soient captés, enregistrés, filmés, photographiés, ensemble ou séparément, par la SASP dans le cadre de son activité au sein de celle-ci. Il autorise, également gracieusement, la SASP à utiliser, reproduire, représenter, mettre à la disposition du public les images, nom, voix, ainsi captés, ensemble ou séparément, dans le monde entier et pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle afférant aux supports de fixation de l'image et/ou du son ainsi réalisés, à des fins d'illustration du site internet, de tout autre support de communication de la SASP ou de supports de communication de tiers (journaux périodiques, TV et radios) autorisés par la SASP.

**Article 5** **Invitations**

Le membre abonné, âgé de plus de 10 ans, ayant souscrit un abonnement Piscine Eblé pour la saison sportive, peut acheter des invitations, pour permettre l'accès exceptionnel au site à un ou des tiers qu'il invite. L'invité ne peut accéder au site que s'il est accompagné du membre abonné invitant. L'invité utilise les espaces, installations et équipements du site dans les conditions applicables au membre abonné invitant.

Le membre abonné invitant est responsable de son invité et se porte-fort du respect par ce dernier du règlement intérieur du site ainsi que des règlements spécifiques de ce dernier.

**Article 6** **Casiers**

Les casiers sont loués, dans la limite des disponibilités, à des membres abonnés, pour qu'ils puissent y déposer leurs effets personnels, dans des conditions conformes au règlement intérieur du site. Les casiers ne sont pas destinés à recevoir des objets de valeur.

La SASP décline toute responsabilité, sauf faute avérée de sa part, en cas de disparition, destruction, dégradation, vol ou autre événement affectant le contenu des casiers. En tout état de cause, le membre abonné ne peut pas rechercher la responsabilité de la SASP, qui est expressément exclue, au titre du contenu des casiers pour toute réclamation portant sur un montant supérieur à trois cents (300) euros.

La SASP ne fournit pas les mécanismes de fermeture des casiers qu'il appartient aux membres abonnés de mettre en place à leur charge.

**Article 7** **Aptitude à la pratique sportive**

Toute personne ayant décidé d'utiliser une installation sportive quelconque du Site Sportif Eblé est tenue de vérifier, sous sa seule responsabilité, quelle a la capacité physique, sportive et technique de cette utilisation et qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à cette utilisation au moment où elle intervient. La communication à la SASP d'un certificat médical relatif à la pratique sportive est faite à des fins d'information seulement et ne fait supporter à la SASP aucune obligation de vérification des aptitudes individuelles aux

## 2009-2010\*

### Contrat d’abonnement - Site Sportif Eblé

Offre Piscine Eblé | Congé Eblé

Entre

LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES, Société Anonyme Sportive Professionnelle (la “SASP”), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819, ayant son siège social 121, avenue de Malakoff, à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement (75), représentée par son Directeur général délégué, Franck Peyre ou par toute autre personne agissant par délégation, (la “SASP”)

et

M .....

Né(e) le ..... à .....

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas des conditions générales de vente ci-dessous.

Domicilié(e) .....

(le "membre abonné"),

a été conclu le présent contrat d’abonnement jusqu’au 31 juillet 2010 qui, avec le dossier d’inscription, détermine les conditions contractuelles d’accès du membre abonné au Site Sportif Eblé. Cet accès demeure soumis, par ailleurs, au respect du règlement intérieur du site et des règlements spécifiques de certains espaces et installations de celui-ci.

### Conditions générales de vente

**Article 1** **Descriptif des principaux espaces, installations et équipements accessibles, dans le cadre de l’abonnement Piscine Eblé**

- deux bassins de 25 mètres
- une salle de musculation

- deux saunas
- locaux annexes à usage de vestiaires et salons
- espace bar et restauration

L'accès à certains équipements est soumis à des conditions particulières d'âge ou d'horaires.

**Article 2** **Restrictions d'utilisation en fonction de l'âge**

L'accès aux espaces, installations et équipements peut être subordonné à une condition d'âge, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité (notamment les piscines, les saunas, la salle de musculation).

**Article 3** **Règlement intérieur du site et règlements spécifiques**

L'accès au Site Sportif Eblé et l'utilisation de ses installations sont régis par un règlement intérieur du site ainsi que par des règlements spécifiques à certains espaces et installations. Ces règlements sont affichés dans le site. Le membre abonné reconnaît avoir reçu le règlement intérieur du site avec son dossier d'inscription et en avoir pris connaissance.

**Article 4**

**4.1 Caractère personnel de l'abonnement**

L'abonnement est personnel et nominatif. Il ne peut être cédé ou transféré à quiconque, de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Le présent abonnement rempli et signé par le membre abonné lui rendent opposables le règlement intérieur et les règlements spécifiques du site. Chaque abonnement permet la délivrance d'une carte individuelle de membre dont la présentation est obligatoire pour accéder au Site Sportif Eblé. Cette carte ne peut être utilisée que par le seul membre abonné qui s'interdit de la mettre à la disposition de quiconque.

L'abonnement est annuel, pour une saison sportive entière et indivisible. Il permet l'accès au Site Sportif Eblé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 juillet de la saison sportive considérée.

Pendant la période fixée, la saison suivante, pour le renouvellement des abonnements annuels et jusqu'à ce qu'il ait régularisé son nouvel abonnement, le membre abonné peut accéder au Site Sportif Eblé en qualité de "membre invité", dans les conditions de son accès au site pour la saison sportive précédente. Tout "membre invité" ayant usé de cette faculté mais n'ayant pas régularisé son nouvel abonnement avant la date limite figurant (i) sur le nouveau dossier d'inscription, ou (ii) sur le document de renouvellement

**Article 5** **Invitations**

Le membre abonné, âgé de plus de 10 ans, ayant souscrit un abonnement Piscine Eblé pour la saison sportive, peut acheter des invitations, pour permettre l'accès exceptionnel au site à un ou des tiers qu'il invite. L'invité ne peut accéder au site que s'il est accompagné du membre abonné invitant. L'invité utilise les espaces, installations et équipements du site dans les conditions applicables au membre abonné invitant.

Le membre abonné invitant est responsable de son invité et se porte-fort du respect par ce dernier du règlement intérieur du site ainsi que des règlements spécifiques de ce dernier.

Le membre abonné invitant est responsable de son invité et se porte-fort du respect par ce dernier du règlement intérieur du site ainsi que des règlements spécifiques de ce dernier.

**Article 6** **Casiers**

Les casiers sont loués, dans la limite des disponibilités, à des membres abonnés, pour qu'ils puissent y déposer leurs effets personnels, dans des conditions conformes au règlement intérieur du site. Les casiers ne sont pas destinés à recevoir des objets de valeur.

La SASP décline toute responsabilité, sauf faute avérée de sa part, en cas de disparition, destruction, dégradation, vol ou autre événement affectant le contenu des casiers. En tout état de cause, le membre abonné ne peut pas rechercher la responsabilité de la SASP, qui est expressément exclue, au titre du contenu des casiers pour toute réclamation portant sur un montant supérieur à trois cents (300) euros.

La SASP ne fournit pas les mécanismes de fermeture des casiers qu'il appartient aux membres abonnés de mettre en place à leur charge.

**Article 7** **Aptitude à la pratique sportive**

Toute personne ayant décidé d'utiliser une installation sportive quelconque du Site Sportif Eblé est tenue de vérifier, sous sa seule responsabilité, quelle a la capacité physique, sportive et technique de cette utilisation et qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à cette utilisation au moment où elle intervient. La communication à la SASP d'un certificat médical relatif à la pratique sportive est faite à des fins d'information seulement et ne fait supporter à la SASP aucune obligation de vérification des aptitudes individuelles aux

## 2009-2010\*

### Contrat d’abonnement - Site Sportif Eblé

Offre Piscine Eblé | Congé Eblé

Entre

LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES, Société Anonyme Sportive Professionnelle (la “SASP”), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819, ayant son siège social 121, avenue de Malakoff, à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement (75), représentée par son Directeur général délégué, Franck Peyre ou par toute autre personne agissant par délégation, (la “SASP”)

et

M .....

Né(e) le ..... à .....

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas des conditions générales de vente ci-dessous.

Domicilié(e) .....

(le "membre abonné"),

a été conclu le présent contrat d’abonnement jusqu’au 31 juillet 2010 qui, avec le dossier d’inscription, détermine les conditions contractuelles d’accès du membre abonné au Site Sportif Eblé. Cet accès demeure soumis, par ailleurs, au respect du règlement intérieur du site et des règlements spécifiques de certains espaces et installations de celui-ci.

### Conditions générales de vente

**Article 1** **Descriptif des principaux espaces, installations et équipements accessibles, dans le cadre de l’abonnement Piscine Eblé**

- deux bassins de 25 mètres
- une salle de musculation

- deux saunas
- locaux annexes à usage de vestiaires et salons
- espace bar et restauration

L'accès à certains équipements est soumis à des conditions particulières d'âge ou d'horaires.

**Article 2** **Restrictions d'utilisation en fonction de l'âge**

L'accès aux espaces, installations et équipements peut être subordonné à une condition d'âge, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité (notamment les piscines, les saunas, la salle de musculation).

**Article 3** **Règlement intérieur du site et règlements spécifiques**

L'accès au Site Sportif Eblé et l'utilisation de ses installations sont régis par un règlement intérieur du site ainsi que par des règlements spécifiques à certains espaces et installations. Ces règlements sont affichés dans le site. Le membre abonné reconnaît avoir reçu le règlement intérieur du site avec son dossier d'inscription et en avoir pris connaissance.

Conformément à l'article R. 132-2 du Code de la Consommation, toute modification nécessaire et liée à des évolutions techniques tendant à garantir la sécurité et l'hygiène au sein du Site Sportif Eblé pourra être décidée par la SASP, sans paiement par le membre abonné d'un complément de prix pendant la période de l'abonnement ni altération de la qualité des prestations de service.

**Article 4**

**4.1 Caractère personnel de l'abonnement**

L'abonnement est personnel et nominatif. Il ne peut être cédé ou transféré à quiconque, de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Le présent abonnement rempli et signé par le membre abonné lui rendent opposables le règlement intérieur et les règlements spécifiques du site. Chaque abonnement permet la délivrance d'une carte individuelle de membre dont la présentation est obligatoire pour accéder au Site Sportif Eblé. Cette carte ne peut être utilisée que par le seul membre abonné qui s'interdit de la mettre à la disposition de quiconque.

**4.2 Durée de l'abonnement**

L'abonnement est annuel, pour une saison sportive entière et indivisible. Il permet l'accès au Site Sportif Eblé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 juillet de la saison sportive considérée.

Pendant la période fixée, la saison suivante, pour le renouvellement des abonnements annuels et jusqu'à ce qu'il ait régularisé son nouvel abonnement, le membre abonné peut accéder au Site Sportif Eblé en qualité de "membre invité", dans les conditions de son accès au site pour la saison sportive précédente. Tout "membre invité" ayant usé de cette faculté mais n'ayant pas régularisé son nouvel abonnement avant la date limite figurant (i) sur le nouveau dossier d'inscription, ou (ii) sur le document de renouvellement

## 2009-2010\*

### Contrat d’abonnement - Site Sportif Eblé

Offre Piscine Eblé | Congé Eblé

Entre

LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES, Société Anonyme Sportive Professionnelle (la “SASP”), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 565 819, ayant son siège social 121, avenue de Malakoff, à Paris 16<sup>e</sup> arrondissement (75), représentée par son Directeur général délégué, Franck Peyre ou par toute autre personne agissant par délégation, (la “SASP”)

et

M .....

Né(e) le ..... à .....

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas des conditions générales de vente ci-dessous.

Domicilié(e) .....

(le "membre abonné"),

a été conclu le présent contrat d’abonnement jusqu’au 31 juillet 2010 qui, avec le dossier d’inscription, détermine les conditions contractuelles d’accès du membre abonné au Site Sportif Eblé. Cet accès demeure soumis, par ailleurs, au respect du règlement intérieur du site et des règlements spécifiques de certains espaces et installations de celui-ci.

### Conditions générales de vente

**Article 1** **Descriptif des principaux espaces, installations et équipements accessibles, dans le cadre de l’abonnement Piscine Eblé**

- deux bassins de 25 mètres
- une salle de musculation

- deux saunas
- locaux annexes à usage de vestiaires et salons
- espace bar et restauration

L'accès à certains équipements est soumis à des conditions particulières d'âge ou d'horaires.

**Article 2** **Restrictions d'utilisation en fonction de l'âge**

**4.3 Droits de la personnalité**

Le membre abonné accepte gracieusement que son image et/ou son nom et/ou sa voix, soient captés, enregistrés, filmés, photographiés, ensemble ou séparément, par la SASP dans le cadre de son activité au sein de celle-ci. Il autorise, également gracieusement, la SASP à utiliser, reproduire, représenter, mettre à la disposition du public les images, nom, voix, ainsi captés, ensemble ou séparément, dans le monde entier et pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle afférant aux supports de fixation de l'image et/ou du son ainsi réalisés, à des fins d'illustration du site internet, de tout autre support de communication de la SASP ou de supports de communication de tiers (journaux périodiques, TV et radios) autorisés par la SASP.

**Article 5** **Invitations**

Le membre abonné, âgé de plus de 10 ans, ayant souscrit un abonnement Piscine Eblé pour la saison sportive, peut acheter des invitations, pour permettre l'accès exceptionnel au site à un ou des tiers qu'il invite. L'invité ne peut accéder au site que s'il est accompagné du membre abonné invitant. L'invité utilise les espaces, installations et équipements du site dans les conditions applicables au membre abonné invitant.

Le membre abonné invitant est responsable de son invité et se porte-fort du respect par ce dernier du règlement intérieur du site ainsi que des règlements spécifiques de ce dernier.

**Article 6** **Casiers**

Les casiers sont loués, dans la limite des disponibilités, à des membres abonnés, pour qu'ils puissent y déposer leurs effets personnels, dans des conditions conformes au règlement intérieur du site. Les casiers ne sont pas destinés à recevoir des objets de valeur.

La SASP décline toute responsabilité, sauf faute avérée de sa part, en cas de disparition, destruction, dégradation, vol ou autre événement affectant le contenu des casiers. En tout état de cause, le membre abonné ne peut pas rechercher la responsabilité de la SASP, qui est expressément exclue, au titre du contenu des casiers pour toute réclamation portant sur un montant supérieur à trois cents (300) euros.

La SASP ne fournit pas les mécanismes de fermeture des casiers qu'il appartient aux membres abonnés de mettre en place à leur charge.

**Article 7** **Aptitude à la pratique sportive**

Toute personne ayant décidé d'utiliser une installation sportive quelconque du Site Sportif Eblé est tenue de vérifier, sous sa seule responsabilité, quelle a la capacité physique, sportive et technique de cette utilisation et qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à cette utilisation au moment où elle intervient. La communication à la SASP d'un certificat médical relatif à la pratique sportive est faite à des fins d'information seulement et ne fait supporter à la SASP aucune obligation de vérification des aptitudes individuelles aux

EXEMPLAIRE QUI SERA RESTITUÉ (COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LA SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES) AU MEMBRE ABONNÉ APRÈS RÈGLEMENT	
Fait à Paris , en deux exemplaires	
le .....	
Si vous êtes mineur, noms, prénoms et signatures de vos représentants légaux.	
<b>Votre signature</b> Lagardère Paris Racing Ressources SASP	
Nom et prénom	
<b>Partie à compléter par la SASP<span> </span>:</b>	<b>Référence du contrat<span> </span>:</b>
Offre retenue <span> </span> :	.....
Options complémentaires <span> </span> :	.....
Montant à payer <span> </span> :	.....

\* la saison sportive 2009-2010 s'entend du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 juillet 2010.

Lagardère Paris Racing Ressources – Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 42.500 € - 433 565 819 RCS Paris – Siège social : 121, avenue de Malakoff - 75216 Paris cedex 16

EXEMPLAIRE QUI SERA CONSERVÉ (COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LA SASP LAGARDÈRE PARIS RACING RESSOURCES) PAR LA SASP APRÈS RÈGLEMENT	
Fait à Paris , en deux exemplaires	
le .....	
Si vous êtes mineur, noms, prénoms et signatures de vos représentants légaux.	
<b>Votre signature</b> Lagardère Paris Racing Ressources SASP	
Nom et prénom	
<b>Partie à compléter par la SASP<span> </span>:</b>	<b>Référence du contrat<span> </span>:</b>
Offre retenue <span> </span> :	.....
Options complémentaires <span> </span> :	.....
Montant à payer <span> </span> :	.....

\* la saison sportive 2009-2010 s'entend du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 juillet 2010.

Lagardère Paris Racing Ressources – Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 42.500 € - 433 565 819 RCS Paris – Siège social : 121, avenue de Malakoff - 75216 Paris cedex 16